

VOUS & NOUS



LE BILLET

PAR GEORGES BOURQUARD

Emmanuel Macron, vivement lundi

Sur le papier, l'idée paraissait séduisante : mettre à profit les 100 ans de l'Armistice de 1918 pour sillonner les hauts lieux de la Première guerre mondiale pendant une semaine. C'était une belle façon d'honorer les Poilus et de déserrer la tour d'ivoire de l'Élysée pour aller sur le terrain à la rencontre « des gens » comme dirait Mélenchon. Seul le nom de baptême de l'événement pouvait laisser circonspect, l'itinérance rimant un peu trop facilement avec errance.

En fait d'itinéraire de la mémoire, Emmanuel Macron connaît un véritable parcours du combattant depuis dimanche. Pas un jour sans que des automobilistes en colère ne lui pompent l'air avec la hausse du prix de l'essence ou que des retraités ne lui parlent du pays : hier c'est un syndicaliste de Renault qui lui a tenu la dragée haute au risque de transformer la visite d'usine en ring politique.

Pas un jour non plus sans sa petite ou grosse polémique. La dernière en date à propos de Pétain est révélatrice de la maladresse du président autant que de la mauvaise foi de ses détracteurs. Ses prédécesseurs à l'Élysée avaient tenu des propos voisins des siens sur le vainqueur de Verdun sans que l'opposition de l'époque n'en fasse une affaire d'État. Pour se sortir de ce mauvais pas, Macron a dû battre en retraite en demandant au chef d'état-major de fleurir les tombes des cinq maréchaux présents aux Invalides où il n'y a pas Pétain.

Allez, encore trois jours à prendre le pouls vraiment très élevé de la France. Et vivement lundi.

le dauphiné

@ LA QUESTION DU JOUR

Êtes-vous inquiet par l'exploitation de vos données personnelles sur le web ?

@ LA RÉPONSE À LA QUESTION D'HIER :

Peut-on dire, comme Emmanuel Macron, que le maréchal Pétain était "un grand soldat" ?

Oui 40 % Non 60 %

Résultats de la consultation effectuée sur le site du Dauphiné Libéré (7073 votes).

Vous êtes invités à y répondre sur le site du Dauphiné Libéré :

ledauphine.com rubrique "La question du jour".

@ À VOIR, À LIRE SUR LE WEB



En Australie, un train fou, avec 268 wagons, parcourt 90 km sans chauffeur.

à voir, à lire sur le site du Dauphiné Libéré : ledauphine.com

ABONNEZ-VOUS

le dauphiné

PAR ABONNEMENT
VOTRE JOURNAL
À 1€



abonnement de 6 mois minimum

ABONNEMENT 7 JOURS / 7

- Par prélèvement, votre journal à 1€, le dimanche 1,50€
- 1 an au comptant : 390€ soit 312 exemplaires semaine et 52 dimanches
- 6 mois au comptant : 195€ soit 156 exemplaires semaine et 26 dimanches

ABONNEMENT 6 JOURS / 7

- Par prélèvement, votre journal à 1€
- 1 an au comptant : 312€ soit 312 exemplaires semaine
- 6 mois au comptant : 156€ soit 156 exemplaires semaine

Vous pouvez nous contacter par mail : ldsr@ledauphine.com ou appeler le

0 800 88 70 01

Service & appel gratuits

ou retourner après avoir complété le bulletin ci-dessous à :
Le Dauphiné Libéré, service abonnements - 38913 Veurey Cedex
- Accompagné de votre chèque à l'ordre du Dauphiné Libéré pour un règlement au comptant
- Accompagné du mandat SEPA et de votre RIB pour un règlement par prélèvement

Indiquez vos coordonnées

Nom Prénom
Adresse
C.P. Ville
Tél. Mail

Mandat de prélèvement SEPA : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Le Dauphiné Libéré à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Le Dauphiné Libéré. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier SEPA : FR9822393812 Créancier : Le Dauphiné Libéré
Adresse : 650, route de Valence Code postal : 38913 Ville : Veurey Cedex Pays : France

Référence unique du mandat

Débiteur : Votre nom :
Votre Adresse :
Code postal : Ville : Pays :

IBAN :
BIC : Paiement : Récurrent/Répétitif Ponctuel

A : Le :
Signature :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Veuillez compléter tous les champs du mandat.

LE DOSSIER DU JOUR | EN ISÈRE

ISÈRE | Alors que cette taxe devrait être supprimée en 2020, elle augmente

Taxe d'habitation :



« On avait payé 199 euros en 2017, et on nous demande 514 euros cette année ! » s'agace une famille de Vif. « Pour nous, ce n'est pas rien. » Photos Adobe Stock et Le DU/Ma. B.

Ils s'attendaient à payer moins. Pourtant, de nombreux habitants de Vif ont eu une mauvaise surprise avec leur taxe d'habitation. Pour certains, elle a même doublé, alors que les taux d'imposition locaux, eux, n'ont pas changé... Pourquoi ? Comment ? Explications.

caux sur la commune sont les mêmes depuis 2014. Certains ont écrit ou appelé la trésorerie, puis la mairie, tandis que d'autres ont exprimé leur incompréhension à l'issue du conseil municipal qui s'est tenu cette semaine. Tous ont reçu la même réponse : le 28 septembre dernier, la Ville a décidé, par délibération, de réviser sa politique d'abattements et d'harmoniser ces derniers avec ceux pratiqués à l'échelle de la Métropole.

La faute à la baisse, voire la suppression, de certains abattements

Ils avaient tout calculé et ils en étaient sûrs : « Nous pouvions bénéficier de la réforme nationale de la taxe d'habitation », et donc du dégrèvement de 30 % promis par le gouvernement.

Mais lorsque ce couple de Vif a relevé son courrier il y a quelques jours, c'est une mauvaise surprise qui l'attendait. Non seulement sa taxe d'habitation n'a pas baissé, mais en plus, elle a doublé ! « On avait payé 199 euros en 2017, et on nous demande 514 euros cette année. » Un vrai coup dur pour cette famille qui compte quatre enfants et qui va encore s'agrandir avec l'arrivée prochaine d'un petit cinquième.

Comme eux, de nombreux Vifois se sont étonnés de cette hausse soudaine, alors même que les taux d'impôts lo-

En clair, l'abattement spécial de 12 % a été supprimé (ou plus exactement ramené à 0 %). L'abattement obligatoire pour charge de famille, qui était à Vif de 20 %, est passé à 10 % et à 15 % à partir de la troisième personne. Enfin, l'abattement spécial de 5 % a lui aussi disparu. « C'est une décision difficile que nous avons dû prendre, se défend le maire Guy Genet. Mais les contraintes financières que nous impose l'État nous obligent à prendre des mesures inéluctables. Oui, nous avons regardé ce qu'il se passait dans les communes de même

strate que Vif, et nous nous sommes en quelque sorte alignés. Les Vifois disposent d'un niveau de service très élevé et pour qu'on puisse continuer à les faire fonctionner, nous devons agir contre la perte de ressources vitales pour la commune. »

« Personne ne nous a prévenus ! »

Un discours difficile à entendre pour le couple de Vifois que nous avons rencontré : « Nous sommes partis de Grenoble où nous payions 700 euros de taxe d'habitation. Quand nous sommes arrivés à Vif, la facture s'élevait à 30 euros. Puis zéro les deux années suivantes. On est passé à 199 euros en 2017 et là, on nous augmente cette somme de plus de 158 % ! On en a parlé autour de nous, notamment à la sortie de l'école, et pour de nombreuses familles c'est la même chose. »

Au-delà du fond, c'est aussi le manque de communication qui a du mal à passer : « Personne ne nous a prévenus ! On fait le maximum pour s'organiser. On est locataires, on mensualise tous nos paiements, et là, on nous demande de sortir cette som-



me d'un coup. Pour nous, ce n'est pas rien. Vous imaginez, avec les fêtes de Noël qui approchent et un cinquième enfant qui va bientôt arriver ! J'ai appelé la trésorerie pour savoir si on pouvait rembourser en plusieurs fois. On m'a dit que c'était possible... mais avec une majoration de 10 % ! Là, j'ai dit stop ! » souffle la mère de famille.

De son côté, le maire Guy Genet assure « comprendre la réaction des gens. D'autant qu'avec l'effet d'annonce du

gouvernement, tous étaient persuadés qu'ils allaient avoir - 30 % sur la facture ! » Il reconnaît aussi que la municipalité a « oublié la communication. On n'a pas été très bon là-dessus. Quand on a pris cette décision, on aurait dû expliquer ce que ça allait changer pour les gens, avec des exemples concrets. »

Des remords qui ne suffisent pas à calmer des Vifois excédés. « Nous sommes en colère, dégoûtés. La pilule ne passe pas. »

Marina BLANC

EN VENTE
chez votre marchand
de journaux

les patrimoines

Le transport
par câble
De la montagne à la ville



le dauphiné 52 PAGES

POUR COMMANDER : 8€50
au 04 76 88 70 88
ou boutique.ledauphine.com

1^{er} AU 12 NOV

FOIRE
DE
GRENOBLE
ALPEXPO

NOCTURNE
JUSQU'À 22H



LA FOIRE FÊTE LA MUSIQUE

LE DOSSIER DU JOUR | EN ISÈRE

et elle baisse (un peu) dans le département, au gré des communes. Explications
ce qu'il faut savoir

Des hausses conjoncturelles

La forte hausse de la taxe d'habitation à Sassenage, récemment largement évoquée, n'est pas une exception, d'autres communes ont fait grimper la facture fiscale. Explications à travers trois exemples.

Frédéric Aubert, le maire de Tréminis, petit village de 180 habitants dans le Trièves, préférerait que les médias le sollicitent pour un autre sujet que l'augmentation de 64,5 % de sa taxe d'habitation... La plus forte en Isère ! Sur la facture, « c'est une hausse très conséquente » qui l'a suffisamment perturbé, dit-il. Le conseil municipal a été contraint de la voter « car nous avons réalisé une opération de réhabilitation d'un bâtiment communal qui va accueillir un café-restaurant. Nous ne nous sommes pas du tout lancés dans des investissements pharaoniques mais nous n'avons pas perçu toutes les subventions attendues », explique l' élu. En clair, la situation financière de Tréminis n'est pas en péril mais cette hausse était contrainte. Bonnes nouvelles, le commerce devrait ouvrir ses portes d'ici la fin de l'année et « il est probable que l'année prochaine ou la suivante, on baisse le taux ».

À Montchaboud, en Romanche, le taux de la taxe d'habitation est passé de 5,09 % à 6,59 %. La hausse de 29,47 % est assumée par Magdeleine Fasola « dans la mesure où l'État nous supprime cette fiscalité et qu'il nous faut quand même faire notre budget ». Une petite compensation imposée aux contribuables « qui le comprennent ». En investissement, la commune disposera sur le papier de 63 000 euros (198 000 €

en fonctionnement). De quoi assurer l'entretien. On ne peut pas reprocher le manque d'efforts budgétaires puisque le financement de la réhabilitation de la mairie pour 120 000 € a été réalisé grâce aux économies et deux subventions.

Proveysieux reste sous le taux moyen des communes de la Métro

En avril, le conseil municipal de Proveysieux a voté une hausse de presque 20 % de la taxe d'habitation, qui est passée de 6,02 % à 7,22 % (et de 14,58 % à 17,50 % pour la taxe foncière). « Le compte administratif avait fait apparaître un budget en déficit en 2016 et en 2017, déficit qu'on avait pu combler par des excédents antérieurs, explique Christiane Raffin, maire de Proveysieux. Mais en 2018, la DGF a continué de baisser et plusieurs autres aides ou dotations ont diminué ou ont été supprimées. »

Y avait-il d'autres solutions ? « Non, nous n'avions plus aucune marge de manœuvre et avons réduit au maximum nos dépenses. » La maire et les adjoints ont diminué de moitié leurs indemnités en novembre 2017 et les ont totalement supprimées en avril 2018. Et Mme Raffin paie la gerbe et le pot du 11-Novembre sur ses derniers personnels... S'ils sont peut-être mécontents, les Proveysiards savent cependant qu'avec une taxe d'habitation à 7,22 %, Proveysieux reste sous le taux moyen des communes de la Métro, et que leurs voisins saint-égrévois paient deux fois plus cher pour leur taxe d'habitation (avec un taux à 14,50 %).

Métro : l'unification des fiscalités « n'est pas à l'ordre du jour »

Sur le territoire de la Métropole, en matière d'impôts, on trouve de tout. Un taux communal de taxe d'habitation à 6,35 % au Fontanil-Cornillon, à 8,48 % à Champ-sur-Drac ou à Corenc à 13,53 %. Des disparités qui offrent un paysage fiscal hétérogène sur les 49 communes de l'intercommunalité.

Presque 0 % au Pont-de-Claix

Le « record » bas, c'est la Ville du Pont-de-Claix qui le détient depuis 2015, avec un taux communal quasi nul à 0,01 %. « Sur notre commune, le produit de la taxe foncière provient pour moitié des habitations et pour le reste du tissu industriel », explique le maire, Christophe Ferrari. Une particularité qui a permis « de renverser les taux. On a augmenté la taxe sur le foncier bâti à 45 % et mis la taxe d'habitation à zéro. Pour nos concitoyens qui étaient assujettis aux deux impôts, avec le cumul, ils ne voyaient pas ou peu d'augmentation. En revanche, les locataires qui payaient la taxe d'habitation ont vu une nette baisse de leur impôt local. » Mécaniquement, le produit du foncier bâti d'origine industrielle « est venu accroître les recettes de la ville ». À hauteur de 800 000 euros. « Une somme qui ne compense pas les baisses des dotations de l'État », rappelle le maire (près de 5,2 millions d'euros perdus

depuis 2014). Et sinon, la réforme du gouvernement va-t-elle quand même bénéficier aux Pontois ? « Oui, mais seulement sur la part intercommunale. »

Malgré sa particularité, lorsqu'on additionne les taxes d'habitation et foncière, « Pont-de-Claix se situe dans la moyenne des communes de la Métropole », rappelle Christophe Ferrari, également président de cette intercommunalité. C'est donc tout naturellement à lui qu'on s'est adressé pour évoquer la possible unification des fiscalités entre les 49 communes : « Ce n'est pas à l'ordre du jour, assure-t-il. Si on se lançait là-dedans, ça voudrait dire que la Métropole décide à la place des conseillers municipaux. Or je suis très attaché à la souveraineté des communes. Chaque équipe municipale pose une fiscalité en fonction de ses dépenses et du niveau de service public qu'elle veut offrir. Par contre, dans le cadre du pacte financier et fiscal, on travaille plutôt sur des mécanismes qui concerneraient des opérations précises sur les territoires communaux. La Métro viendrait aider les communes, en avançant l'argent. Elle récupérerait ensuite sur une partie de la fiscalité ce qu'elle a avancé, pour ensuite le réinvestir. »

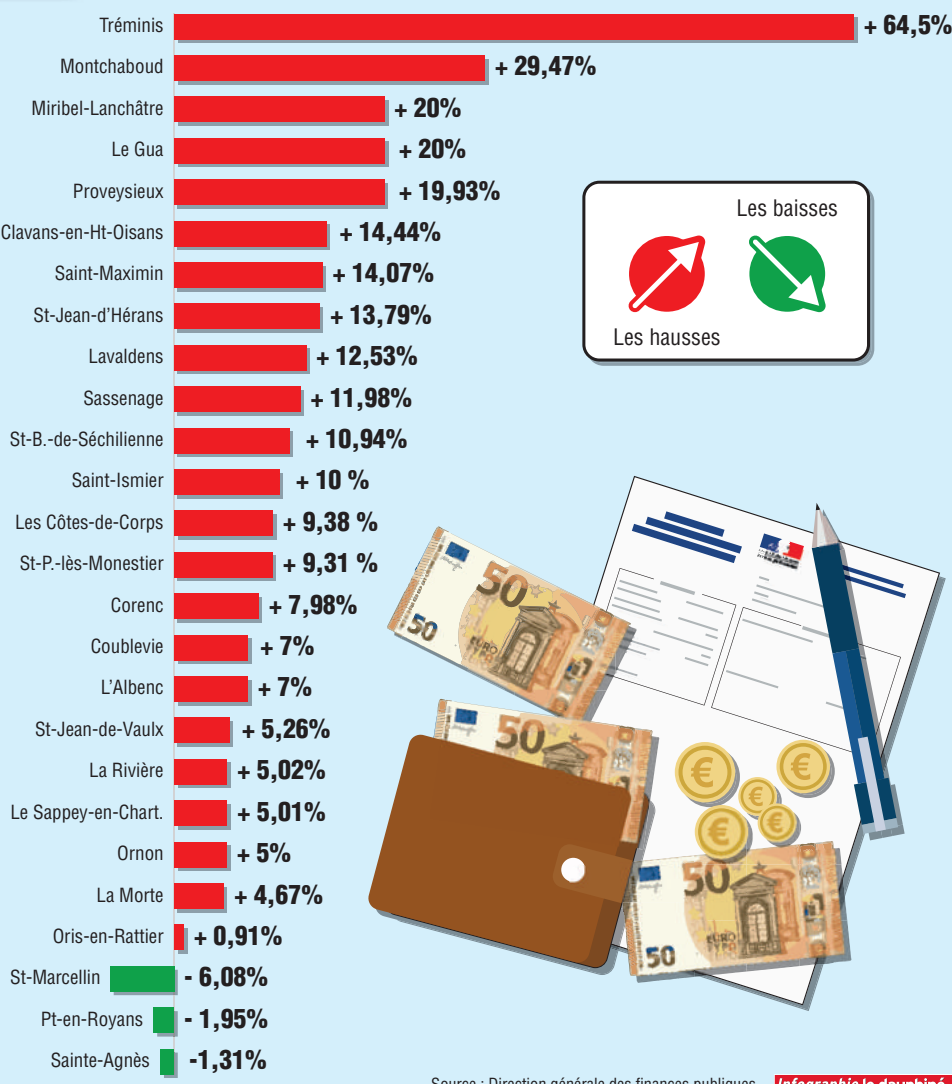
Marina BLANC

LE CHIFFRE

54 000 000

C'est en euros, le produit de la taxe d'habitation

récolté par Grenoble Alpes Métropole en 2017. « Ce n'est pas rien ! lâche le président Ferrari. Et pourtant, on ne connaît toujours pas les mécanismes de compensation et de dégrèvement à terme. C'est hallucinant. D'autant que la compensation par l'État d'un produit fiscal, on ne sait jamais combien de temps ça va durer... À un moment donné, on passera de toute façon à la casserole ! »

TAXE D'HABITATION : LES HAUSSES ET LES BAISSSES DANS LE SUD-ISÈRE

Source : Direction générale des finances publiques | Infographie le dauphiné

Voici les communes qui, dans le sud du département, ont connu une hausse ou une baisse de leur taxe d'habitation, cette année. Infographie Le DL

Suppression totale de la taxe d'habitation en 2020

La fin de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers était une promesse de campagne d'Emmanuel Macron. Passée à la moulINETTE du Conseil constitutionnel, cette promesse va finalement devoir s'appliquer à tous les contribuables, même les 20 % les plus aisés. Ce, au nom de l'égalité devant l'impôt.

Donc, cette réforme doit s'appliquer en trois ans. Dès cette année 2018, un premier abattement de 30 % s'applique pour les foyers fiscaux ne dépassant pas un certain plafond (un simulateur a été mis en place sur le site www.impots.gouv.fr afin de savoir qui est concerné par la réforme).

Les communes pourraient récupérer la part départementale de la taxe foncière, en compensation

En 2019, un deuxième abattement de 35 % sera également appliqué. Et en 2020, 80 % des foyers verront leur taxe d'habitation



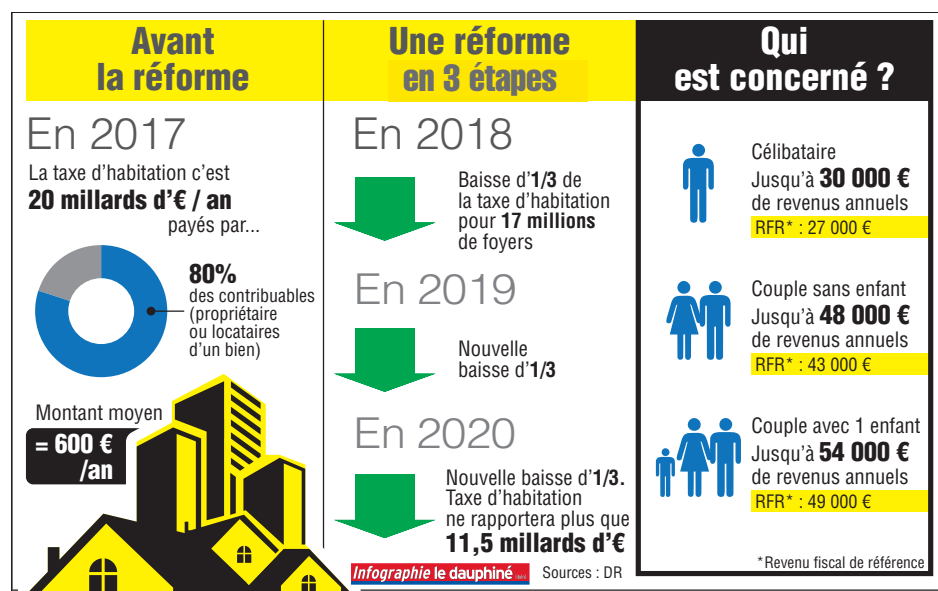
Dès cette année 2018, un premier abattement de 30 % s'applique pour les foyers fiscaux ne dépassant pas un certain plafond. Photo Le DL

purement et simplement supprimée. Pour les 20 % de foyers les plus aisés, le processus devrait commencer en 2020 et se terminer au plus tard en 2021.

Pour les communes, l'État a promis de compenser la perte de cet impôt « à l'euro près ». Durant toute la phase transitoire, l'État va se substituer au contribuable

et les nouvelles constructions seront intégrées à la facture. Ensuite, c'est un peu moins clair. Il semble qu'on se dirige vers le procédé suivant : les communes pourraient récupérer la part départementale de la taxe foncière, en compensation. Mais rien n'est encore figé.

M.R.



Cette réforme doit s'appliquer en trois ans. Illustration Le DL (sources Ville de Grenoble)

LE BERYL D'OR
Joaillerie

ACHAT

Le BERYL D'OR achète depuis 1987 vos Bijoux Anciens, Colliers, Bracelets, Bagues, Diamants, Pièces d'or

27, rue Docteur Mazet - GRENOBLE - 04 76 46 28 50
www.leberylor.com

DÉCRYPTAGE**Pourquoi la taxe augmente ?****1 | Les taux votés par les collectivités ont augmenté**

C'est le cas classique et décrié par le gouvernement : les communes ont voté des augmentations de taux qui entraînent une hausse de la facture. À noter que les communes ne sont pas les seules à pouvoir jouer sur les taux. Les communautés de communes aussi appliquent un taux à la taxe d'habitation. Par exemple cette année, Bièvre Isère Communauté a elle aussi augmenté son taux, qui passe de 8,04 % à 8,20 %.

2 | Le coefficient de revalorisation s'est ajouté

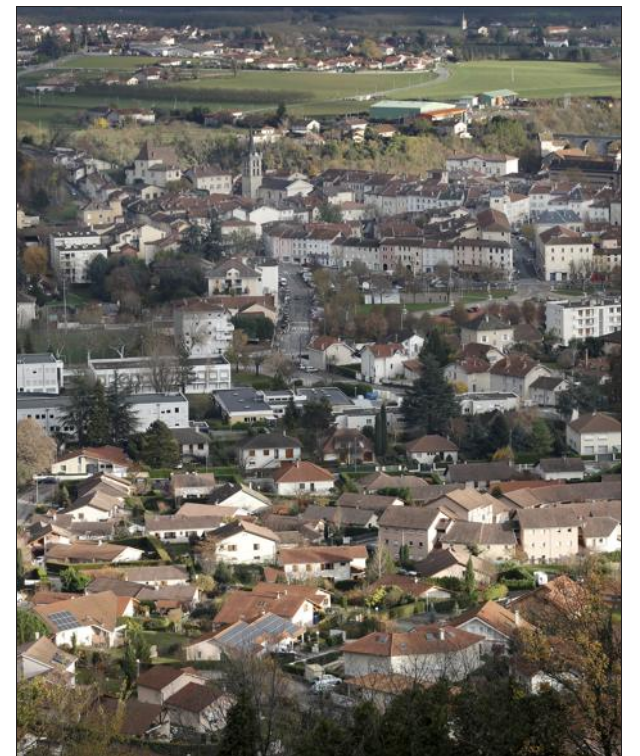
Le coefficient de revalorisation est décidé par l'État et s'applique à la taxe d'habitation de tous les contribuables. Il a pour but de faire évoluer l'impôt avec l'inflation. Cette année, ce coefficient est de 1,012. Ce qui veut dire que même si rien ne change par rapport à l'année dernière sur votre taxe, il y aura quand même une petite augmentation liée à ce coefficient.

3 | Des changements intervenus dans le logement ou dans le quartier

Si votre logement a subi d'importants changements (agrandissement, etc.) ou si le quartier a bénéficié de changements susceptibles de faire monter la valeur du logement, cela va faire augmenter sa valeur locative, sur laquelle la taxe d'habitation est calculée.

4 | Un abattement supprimé

Le calcul de la taxe se fait aussi en fonction du nombre de personnes dans le logement. Des abattements sont également prévus pour les personnes aux revenus très modestes ou les personnes handicapées. Si les revenus d'un foyer augmentent, ou si le nombre de personnes dans le foyer change, l'abattement peut donc être supprimé.

St-Marcellin, Pont-en-Royans : une baisse en trompe l'œil

Le conseil municipal de Saint-Marcellin a voté une baisse de son taux communal de taxe d'habitation de 6,1 %. Photo Le DL

Saint-Marcellin et Pont-en-Royans font partie des trois seules communes du département à avoir baissé leur taux, en 2018. Pourquoi elles ? La réponse est technique. Et elle est surtout à relativiser pour les habitants des deux communes.

Les communautés de communes du Sud-Grésivaudan ont fusionné il y a près de deux ans (*) pour devenir Saint-Marcellin Vercors Isère communauté. En fin d'année 2017, l'exécutif intercommunal a voulu harmoniser ses taux sur les trois anciens territoires qui composent aujourd'hui la collectivité. Un nouveau scénario qui se traduisait par un gain de recettes supplémentaires de 72 000 € pour l'intercommunalité mais qui pénalisait les contri-

buables de Saint-Marcellin et de Pont-en-Royans...

Les deux communes ont donc négocié un mécanisme de compensation, elles ont pu baisser leur taux communal pour effacer l'augmentation du taux intercommunal. Les 72 000 € de recettes supplémentaires leur sont donc redistribués pour amortir cette baisse. Une disposition un peu technique mais qui peut se résumer par une opération blanche sur les fiches d'imposition des habitants...

(*) Les communautés de communes du Pays de Saint-Marcellin, Chambaran Vinay Vercors et De La Bourne à l'Isère sont devenues une seule entité, Saint-Marcellin Vercors Isère, le 1^{er} janvier 2017.